

PRIÈRES.

L'honorable M. Dickey, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé : "Acte concernant la Compagnie de pont et de tunnel du Canada et du Michigan," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion de l'honorable M. MacInnes (Burlington), il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 12 mars 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De Louis Tourville et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'un acte qui les constitue en compagnie pour construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui partira d'un point dans le comté de Verchères et aboutira à Longueuil ou à Saint-Lambert, et pour construire un pont sur le Saint-Laurent entre Saint-Lambert et la cité de Montréal ;

Des directeurs provisoires de la Compagnie de chemin de fer et de mines de la Saskatchewan, demandant l'adoption d'un acte pour renouveler son acte constitutif et pour d'autres objets ;

De la Compagnie de chemin de fer du Parc de l'Île de Montréal, demandant l'adoption d'un acte qui amende son acte constitutif et lui accorde de plus amples pouvoirs pour l'émission d'obligations ;

De la Compagnie du chemin de fer des Mille-Iles, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de sa ligne principale et de ses embranchements.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD

Président.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 12 mars 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport ;

Votre comité a examiné la pétition de Sir Donald A. Smith et autres, de la cité de Montréal et d'autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "l'Association du Sanitarium National," et a constaté qu'un avis en a été publié dans la *Gazette du Canada* seulement.

Votre comité pense que les avis ordinaires ne sont pas nécessaires dans un cas comme celui-ci ; il recommande néanmoins de suspendre les 49^e et 50^e règles par